

Juin
2014

Bulletin d'infos de la section
CGT Educ'Action 13 Retraités
N° 15

Retraités maltraités...

Plus de 20 000 retraités dans les rues de Paris le 3 juin 2014 (à l'appel de la CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et UNRPA) pour le maintien du pouvoir d'achat et la revalorisation de toutes les pensions, la mise en œuvre sans attente de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement dès le 1er janvier 2015... mais aucun média ne les a vus...

Les interpellations des ministres et des médias par les fédérations, unions syndicales... sont restées sans réponses: surdité? autisme ?

On vous montre quelques photos avec même la Tour Eiffel en arrière plan au cas où vous auriez des doutes...

Cette manifestation unitaire de retraités, la plus importante de ces 20 dernières années a vu 250 retraités des Bouches du Rhône, monter sur Paris: deux rames de TGV pour PACA et Rhône-Alpes!



Pendant ce temps là les camarades retraités "recalculés" sont condamnés à payer de lourdes amendes la "justice" donnant raison à l'URSSAF et à la CARSAT alors qu'ils n'ont jamais fraudé. Notre section avec l'USR 13 était présente aux Milles pour défendre ces camarades comme elle était présente à Istres pour les soutenir encore pendant qu'ils campaient durant trois jours devant la sous-préfecture pour demander une entrevue à la ministre...

Non les retraités ne sont pas des privilégiés qui profitent de la société: au contraire ils sont une vraie force économique et ils soutiennent aussi souvent les futures générations, mais ça ce ne sont pas les "économistes" et divers "experts" qu'on voit jusqu'à l'overdose sur les mêmes médias qui cette fois n'oublent pas d'ouvrir la "boîte à (dés)informer...?"

Jacques Candas

Sommaire

- 1- Édito: manif du 3 juin à Paris
- 2- Congrès Unsen, résultats
- 3- Déclaration bureau SNR
- 4- Billet d'humeur

Pour tous renseignements :
CGT Educ'Action 13
section Retraités
23, Bd Charles Nédélec 13003
Marseille
Tél. : 04 91 62 74 30



Manif 03/06/2014
(Marseille)

Photo:

- ^ Lucien Gay
- < Patrick Marti
(CE USR13)

Congrès UNSEN 2014, Seignosse Le Penon

Le congrès UNSEN Cgtéduc'Action s'est tenu du 19 au 23 mai 2014 à Seignosse Le Penon.

Les textes suivants y ont été examinés :
 Résolution 1 : Projet d'école et transformation de la société
 Résolution 2 : Notre outil syndical
 Repères revendicatifs Enseignement Professionnel
 Intégration SNEIP

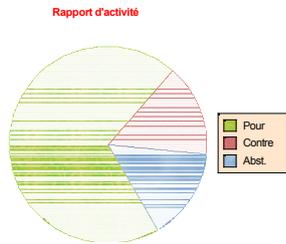
Rapport de la commission des mandats:

Retraités: 2159 voix, 17 académies représentées soit 1788 voix attribuées (83%)
 Actifs: 11895 voix, 71 sdens sur 92 présents soit 10645 voix attribuées (89.5%)
 Total: 14054 voix attribuées 12433 validées (88.5%)

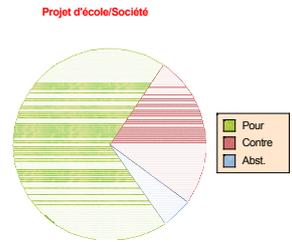
Quorum atteint



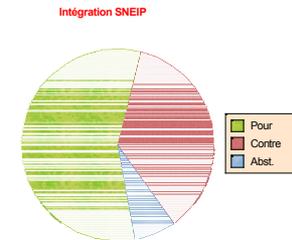
Rapport d'activité
 pour 69.12%
 contre 15.39%
 abstention 15.49%



Résolution 1 projet d'école et transformation de la société:
 pour 67.66%
 contre 25.77%
 abstention 6.57%

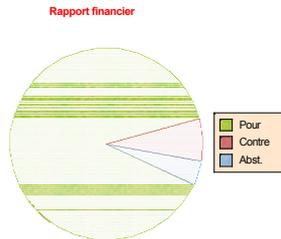


Résolution intégration. SNEIP:
 pour 56.04%
 contre 36.86%
 abstention 7.10%



Rapport financier:

pour 87.83 %
 contre 7.80%
 abstention 4.36 %



Motion contre féminisation des textes:

vote à main levée : rejeté

Repères enseignement professionnel:

pour 72.20%
 contre 17.98%
 abstention 9.83%



< Photos: J.Candas



Congrès UNSEN, déclaration du bureau SNR Educ'Action

Montreuil, le 18 juin 2014

Déclaration du bureau
de la SNR

Notre bureau élargi (13 camarades) s'est réuni le 18 juin 2014, à Montreuil.



FEDERATION DE
L'ÉDUCATION, DE
LA RECHERCHE
ET DE LA CULTURE

SNR - CGT
Educ'Action

263 rue de Paris
case 549 - 93515
Montreuil - CEDEX
01 55 82 76 42

unsen.retraites@
ferc.cgt.fr

Il a examiné la situation créée après les décisions prises au 8^{ème} Congrès de la CGT Educ'Action sur la modification de l'organisation et du fonctionnement de la Section Nationale des Retraités.

Au-delà des circonstances très contestables du déroulement du vote, nous considérons que la récurrence de ce type de comportement à l'encontre des Retraités soulève de vraies questions de fond, politiques, économiques, sociales et pas seulement organisationnelles dans notre syndicat.

Tout d'abord, sachez que nous sommes profondément affectés par cette situation et que, pour certains, c'est la colère qui les anime. Le bureau de la SNR a fermement exprimé sa déception auprès de la direction de l'UNSEN, à savoir la triste considération de la part de certains actifs envers les retraités pourtant fortement engagés dans l'action syndicale dans l'intérêt de tous. La direction de l'UNSEN doit prendre la mesure des dégâts si la situation ne retrouve pas une dynamique syndicale, avec tous les adhérents attachés à leur organisation, qu'ils animent depuis tant d'années, pour un nombre non négligeable. Espérons que l'avenir sera constructif.

Le supposé « poids des retraités dans la société », nous l'entendons tous les jours dans les arguments des politiques austéritaires et cette expression est utilisée à outrance par les capitalistes pour opposer ceux qui produisent (coût du travail) et ceux qui ne produisent pas (coût du chômage, coût des retraités,...). Quel recul de voir s'installer dans notre organisation ces divisions !

Nous voyons une continuité nette entre ces idées et ce qui s'est passé au dernier Congrès Extraordinaire de notre organisation en janvier 2013 sur la question du vote de retraités.

Sommes-nous devenus une concurrence négative à l'intérieur de notre organisation ? Les décennies passées de forts conflits n'ont-elles pas été ponctuées d'actions menées ensemble, sans distinction entre « actifs et retraités » ?

Nous avons été demandeurs à plusieurs reprises d'un véritable débat de fond dans notre organisation sur « Qu'est-ce qu'être retraité ? ». Aujourd'hui quelle citoyenneté représente-il ? De quelles expériences est-il porteur ? En quoi actifs et retraités ont-ils des intérêts communs ? Nous avons réfléchi et publié un document « Les retraités dans la CGT Educ, Syndiqué à part entière » porté à la connaissance de tous (voir, en PJ, notre compte rendu de la Conférence Nationale d'octobre 2012). Cela n'a pas suscité pourtant de réactions notables du côté de nos camarades actifs.

Enfin, les décisions prises au 8^{ème} Congrès concernant la SNR, sont anti-statutaires et donc inapplicables. Une résolution de congrès, est un document d'orientation, elle ne peut pas contredire les statuts ni les réviser.

Rappel des Statuts CGT Educ'Action et Amendements votés à Seignosse sur la Résolution 2 : "Outil Syndical"

Statuts - Article 15

"Le congrès de l'Union Nationale est constitué par les représentants mandatés des syndicats départementaux de l'éducation nationale et de la SNR"...

La SNR a donc bien des mandats en son nom propre

Paragraphe 51, amendement du SDEN 59: "Lesretraités étant membres à part entière de leur syndicat, le nombre des mandats attribués lors des Congrès Nationaux et CNU doit regrouper les mandats des actifs et des retraités sans distinction."

Adopté à main levée.

Le même amendement, pour le paragraphe 46, du SDEN 41, avait été rejeté par mandats !!!

Statuts - Article 6

"Les retraités versent une cotisation égale à au moins 0,60 % de leur pension ou retraite (régime de base + complémentaire) à la section départementale des retraités ou, en cas d'inexistence, à la section académique, ou en cas d'inexistence au syndicat départemental lorsque celui-ci gère les cotisations des retraités."

Lorsqu'il y a une section départementale ou académique, les cotisations doivent lui être versées (sauf, bien sûr, accord différent entre le SDEN et la section).

Paragraphe 49, amendement du SDEN 72: « Le retraité « syndiqué à part entière » verse sa cotisation au syndicat : le SDEN »

Adopté à main levée.

Les statuts confédéraux ou ceux de l'UCR sont tout aussi précis à ce sujet : l'existence de sections de retraités et les mandats portés par les retraités ne sont pas contestés ni contestables.

Ce débat et les dispositions politiques qui devraient suivre, s'ils n'étaient pas tenus, conduiraient à un affaiblissement grave de notre organisation, pas seulement chez les retraités, comme beaucoup l'ont déjà fait savoir, mais pour toute la CGT Educ'Action.

Les idées émises par chacun alimenteront la corbeille de la mobilisation indispensable pour retrouver un syndicat apaisé où le collectif sera sa puissance.

Le bureau de la SNR, la Commission Exécutive qui se réunira en septembre, prendront les décisions qui s'imposent face à cette nouvelle situation.

Pour le Bureau,

Gérard CORNELOUP

Secrétaire général de la Section Nationale des Retraités CGT Educ'Action



Billet d'humeur

Hiérarchie

(Du grec hiéra le divin archos le commandement, l'autorité...)

Mot étrange que l'on applique à notre Administration laïque en semblant ignorer le sens originel du terme !

« Il en faut des chefs, m'a dit un camarade, pour veiller à éliminer les mauvais éléments. »

« Qui ? Toi ? Moi ? Tel ami ? Tel collègue ? » À chaque nom connu les dénégations allaient croissant.

Il y aurait donc parmi la foule des inconnus tellement d'incapables, de paresseux, de sournois, qu'un contrôle tatillon (pardon pour la redondance) serait nécessaire.

Nous pratiquons notre métier après en avoir appris les règles soit en cours théoriques appuyés par des stages sous tutorat ou directement avec un savoir de base en immersion avec des anciens.

Après des cours théoriques il y a souvent un classement.

Pour justifier son existence au moment d'attribuer le premier poste il y a une liste de choix présentée par chacun. Sous le contrôle de camarades qui donnent ainsi et involontairement l'impression d'être complices du système.

Les mieux classés, conscients de leurs qualités professionnelles, après avoir trié tous les choix demandent sans doute les postes les plus rudes afin de démontrer leur savoir-faire et leur efficacité en laissant aux moins capables les postes aisés pour arriver par la pratique à remédier le manque de niveau de formation.

Tomberais-je de Sirius ? Quand on est à 8 années lumière de la Terre ce serait une excuse mais le constat constant fait apparaître l'inverse.

Aux plus forts les postes « faciles » aux plus faibles les autres postes.

Au bout d'un temps, certains des plus forts, demandent à être directeur d'école déchargés ou chef d'établissement et c'est un premier niveau d'application de l'adage de Mark Twain(1) quittant ainsi les classes

où ils travaillaient excellemment !

Par la suite d'autres plus forts abandonnent la pratique du métier pour se placer dans des postes de surveillance des professionnels qui continuent d'exercer.

Bien des gens pensent que du fait que le poste de surveillance est mieux rémunéré il est plus important, plus professionnel. C'est pourtant un autre niveau d'application de l'adage de Mark Twain(1).

De palier en palier on assiste à une répétition de chefs qui se sont réunis tout seul en assemblée générale afin de décider une nouvelle façon de procéder qui relève souvent du délire verbal.

Comme dans une armée ou dans le clergé-du soldat au maréchal, du vicaire au pape-le chef a toujours plus raison que le subordonné.

Dans notre nation qui est une république la notion de subordonné devrait être gommée des esprits.

Il y a même des chefs qui après avoir établi tout seul des programmes collectifs demandent la collaboration (la Kollaboration ?) des professionnels qui agissent dans leurs classes avec souvent une vue plus réaliste de la praticabilité, du confort et tout simplement de l'intérêt pour l'élève de modifier ou non ce qui marche.

La société est pyramidale et Baudelaire l'a bien dit : « quand la base remue, la cime vacille. »

On dit aussi : « Il faut guider et surveiller les exécutants ! »



Mais qui surveille les surveillants ?

Francis-Mathieu Franceschi
Rousset En Mai 2014

(1) « They can do, the other teach » (les gens capables agissent, les autres enseignent.)

^ Photo: Mathieu Do Duc